

# Retraites : Jean-Paul Delevoye prépare sa rentrée

Lundi, le haut-commissaire a démarré une série de rendez-vous avec les partenaires sociaux pour affiner l'agenda

**A**vant même de partir en vacances, Jean-Paul Delevoye prépare déjà le mois de septembre. Quatre jours après avoir dévoilé ses recommandations en vue de bâtir un système universel de retraites, le haut-commissaire chargé du dossier s'est lancé, depuis le lundi 22 juillet, dans une nouvelle série de rendez-vous en tête-à-tête avec les représentants du patronat et des syndicats.

A l'occasion de ces rencontres, programmées jusqu'à mercredi, il entend recueillir les réactions de chaque protagoniste afin d'organiser une deuxième concertation – faisant suite à celle qu'il avait pilotée durant plus d'un an pour rédiger son rapport, rendu le 18 juillet.

Ce document est censé servir de base au projet de loi que le gouvernement devrait présenter d'ici à la fin de l'année et soumettre au Parlement durant le premier semestre 2020. A ce stade, le calendrier demeure encore flou. Selon plusieurs interlocuteurs de M. Delevoye, des précisions pourraient être apportées, jeudi, par Matignon. « Ce n'est pas calé, rétorque-t-on dans l'entourage d'Edouard Philippe. Ça dépendra des réunions bilatérales avec les partenaires sociaux. »

L'acte II de la concertation, qui pourrait débuter fin août, va permettre de se pencher sur plusieurs points centraux – parfois explosifs – du rapport de M. Delevoye : âge d'équilibre à 64 ans assorti d'une décote et d'une surcote, extinction graduelle des régimes spéciaux, période de transition, gouvernance...

Le programme s'annonce chargé mais devrait être étudié dans une relative sérénité, puisque l'exécutif a finalement choisi de ne pas inscrire de mesures d'économies sur les retraites dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2020,

**Agnès Buzyn, ministre des solidarités et de la santé, et Jean-Paul Delevoye, haut-commissaire chargé de la réforme des retraites, à Paris, le 18 juillet.**

DOMINIQUE FAGET/AFP



**Se pose la question de savoir qui défendra la réforme, Buzyn ayant un agenda bien rempli**

defendra la réforme lorsqu'elle arrivera devant les parlementaires. La règle voudrait que ce rôle soit endossé par Agnès Buzyn, la ministre des solidarités et de la santé, et non pas par M. Delevoye, puisque celui-ci n'est pas membre du gouvernement. « S'ils l'écartaient, ce serait un signal politique très fort et difficile à comprendre », estime un syndicaliste. Ils sont aussi plusieurs, dans la majorité et au sommet de l'Etat, à penser que le haut-commissaire est le mieux placé pour cette délicate mission. Il s'est immergé dans le dossier depuis plus d'un an et conserve la confiance des partenaires sociaux.

Autre argument qui plaide en faveur de l'ex-médiateur de la République : l'agenda de M<sup>me</sup> Buzyn à la rentrée est déjà bien rempli, entre la crise des urgences, le texte relatif à la bioéthique et la réforme de la dépendance. Dès lors, s'interroge un membre en vue du gouvernement, faut-il y ajouter « la concertation sur les retraites » ? « On peut se poser la question de savoir si c'est faisable pour une seule ministre avec un cabinet de dix personnes », complète cette même source. Pour Laurent Pietraszewski, député LRM du Nord et pressenti pour être le rapporteur du futur projet de loi, « le haut-commissaire ayant démontré qu'il a été un acteur important d'une concertation réussie, il serait opportun qu'il continue ce travail ». ■

RAPHAËLLE BESSE DESMOULIÈRES  
ET BERTRAND BISSUEL

dont l'examen est prévu cet automne. Autrement dit, ces conciliabules se dérouleront sans être soumis à des considérations budgétaires de court terme.

## « Ni utile ni juste »

Signe qu'une étape a été franchie, les réunions bilatérales de lundi ont eu lieu, pour la première fois, en présence de Marguerite Cazeau, conseillère – à la fois – de Matignon et de l'Élysée sur ces sujets. La CFDT est la première à avoir été reçue. Chef de file de la centrale cédétiste sur ce dossier, Frédéric Sève a rappelé au haut-commissaire que son rapport devait être « un point de départ » et

qu'il n'était pas « question de recommencer à zéro » à la rentrée.

Si la confédération de Laurent Berger est l'une des rares à approuver le principe d'une réforme systémique, M. Sève a aussi réaffirmé son opposition à l'instauration d'un âge pivot collectif, désormais appelé « âge du taux plein » (64 ans pour les personnes nées en 1963). « Ça reste clairement un point de désaccord fondamental pour nous », indique M. Sève. Ce n'est ni utile ni juste. La CFDT ne serait en revanche pas contre le fait que cet âge soit individualisé, comme c'est le cas aujourd'hui (celui-ci oscillant entre 62 et 67 ans).

« On lui a redit qu'on n'était toujours pas d'accord avec ce qu'il a proposé mais ce n'est pas un scoop », confie, de son côté, Philippe Pihet (Force ouvrière). La centrale a d'ores et déjà appelé à se mobiliser le 21 septembre contre la réforme et il n'est pas sûr, par ailleurs, qu'elle continue de participer à ces rencontres à la rentrée. « Objectivement, je ne nous vois pas y aller », dit M. Pihet. Ce qui ne constituerait pas vraiment une surprise : FO avait déjà claqué la porte, à la mi-avril, lors de l'acte I de la concertation.

Le Medef, lui, aborde cette nouvelle phase « dans un état d'esprit constructif et positif ». « Nous som-

mes prêts à accompagner cette réforme », ajoute un haut gradé du mouvement d'employeurs, mais les discussions envisagées par le haut-commissaire risquent de s'avérer « très courtes », au regard de l'ampleur des problématiques à traiter.

## Premiers remous

L'une des nombreuses inconnues se situe dans les réactions du corps social, comme le fait remarquer Serge Lavagna (CFE-CGC). Dans la fonction publique ou au sein des industries électriques et gazières, poursuit-il, les premiers remous sont perceptibles. Se pose aussi la question de savoir qui dé-

## L'implant contraceptif Essure « a fait de ma vie un enfer »

Françoise Vanmuysen, qui soupçonne le dispositif médical de l'avoir empoisonnée, a déposé plainte pour, entre autres, « mise en danger d'autrui »

### TÉMOIGNAGE

LYON - envoyée spéciale

**L**es traits tirés, pelotonnée sur le canapé de son appartement de la périphérie lyonnaise, Françoise Vanmuysen, 49 ans, dit « remonter doucement la pente ». Cette ancienne chirurgienne de la main est en arrêt-maladie depuis janvier. Mais la « chape de fatigue » qui l'enveloppait « en permanence » et l'impression « de vivre la tête, le cou et les épaules enserrés dans un heaume métallique » s'estompent.

Elle attribue l'amélioration de son état à l'explantation, début mars, du dispositif médical contraceptif définitif Essure dont elle était porteuse depuis 2011 : « Il avait fait de ma vie un enfer et je m'en suis débarrassée au prix d'une mutilation. » L'intervention qui a exigé l'ablation de son utérus et de ses trompes de Fallope lui a permis de valider ce qu'elle soupçonnait. « En se dégradant, les implants libèrent des particules des métaux lourds qu'ils contiennent, ce qui a déclenché chez moi une adénomyose [maladie de la paroi musculaire de l'utérus] », résume-t-elle, en brandissant un document signé par le Dr Michel Vincent.

Ce pneumologue-cancérologue à la retraite, expert médico-judiciaire près la cour d'appel de Lyon, a fondé le laboratoire Minapath, auquel M<sup>me</sup> Vanmuysen a confié l'analyse des extraits de sa corne utérine et les implants qu'on lui a

ôtés. Le médecin a conclu à une « altération majeure de la zone de la soudure [de l'implant] qui semble "éclatée" et susceptible de déverser de nombreuses particules d'étain qui ont pu essaimer le long de l'implant ». Il affirme également « l'existence d'un lien causal entre l'érosion de l'implant Essure au niveau de ses parties riches en étain et la pathologie inflammatoire des trompes et cornes utérines dont souffrait M<sup>me</sup> Vanmuysen ». Et il ajoute qu'on ne peut éliminer une « surcharge possible en nanoparticules de nickel, chrome et/ou titane ». Parallèlement, Vincent Balter, chercheur au CNRS basé à l'ENS de Lyon a observé que les implants Essure « contiennent des quantités de nickel-chrome bien supérieures à celles que le corps humain contient naturellement ».

Comme 175 000 Françaises entre 2005 et 2017, Françoise Vanmuysen s'est laissée séduire autour de la quarantaine par ces mini-ressorts expansibles en fibres de polyéthylène (PET), nickel-titane et acier inoxydable. Présenté comme une contraception irréversible efficace à 99,8 % et remboursé par la Sécurité sociale, le dispositif Essure, posé par les voies naturelles dans les trompes, provoque une réaction de fibrose qui les obstrue définitivement en trois mois.

Pour M<sup>me</sup> Vanmuysen, le « calvaire » a commencé quelques mois après la pose d'Essure. Chute massive de ses cheveux, troubles de l'humeur, de la vue et du som-

**« C'est un système de freinage d'avion qu'on a mis dans ton corps ! », lance un ami physicien de la patiente**

meil, règles « spectaculairement hémorragiques »... Début 2014, d'épuisantes douleurs articulaires s'installent, la poussant à se « bourrer de paracétamol et d'anti-inflammatoires ». « Des saignements et des douleurs ponctuaient chacun de nos rapports sexuels », ajoute Mohammed El Farricha, son compagnon, psychologue clinicien, psychothérapeute et sexologue. En fin d'année, la mort dans l'âme, Françoise renonce à la chirurgie et réoriente son activité médicale vers la psychothérapie et la psychotraumatologie. « Mes maux étaient devenus incompatibles avec la pression du bloc opératoire, souffle-t-elle. Mais j'ai continué à en baver. »

En septembre 2016, une échographie révèle qu'elle souffre d'adénomyose, mais Françoise réfute toujours tout lien avec Essure. En avril 2017, les conclusions du Comité scientifique spécialisé temporaire indépendant (CSST), nommé par l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM)

pour donner son avis sur le rapport bénéfice-risque d'Essure sont d'ailleurs rassurantes. Elles estiment que la « petitesse [de l'implant] et l'absence de friction » rendent « très peu probable un relargage massif des métaux qui le constituent », et « a fortiori, une toxicité systémique » puisqu'« on n'en observe pas pour d'autres implants métalliques [comme les prothèses de hanches] ». Le CSST recommande néanmoins de « poursuivre l'élucidation des mécanismes possibles, par exemple sur la base d'une analyse des implants et des trompes après les retraits ».

En novembre 2018, Françoise et Mohammed décident de s'en charger eux-mêmes, après avoir lu les « Implants Files », l'enquête publiée par un consortium de médias internationaux sur les défaillances des systèmes de contrôle et de surveillance des dispositifs médicaux. Ils demandent à un ami physicien, spécialiste des métaux, d'examiner la composition de Essure. « C'est un système de freinage d'avion qu'on a mis dans ton corps ! », lance-t-il à Françoise, stupéfait.

Ce constat et les conclusions de Minapath confortent les observations de Gilles Sournies, le gynécologue qui a opéré Françoise Vanmuysen. « Je n'ai jamais posé d'Essure car la négation du droit au regret qu'impose cette méthode contraceptive me dérangeait, explique-t-il. Mais je ne cesse d'en expliquer depuis que j'ai constaté,

il y a trois ans, une vague d'adénomyoses chez des patientes qui en portaient. Cette pathologie était en partie liée aux effractions créées par les implants vissés dans le tissu qui provoquent une endométriose utérine. »

## « Tromperie aggravée »

Selon Bayer Healthcare, le laboratoire allemand qui commercialisait le dispositif, Essure a été vendu à plus d'un million d'exemplaires dans le monde avant l'arrêt progressif de sa distribution entre septembre 2017 et décembre 2018, officiellement à cause du déclin des ventes. Mais ces implants, soupçonnés d'être à l'origine de graves effets neurologiques, musculaires, hémorragiques et allergiques faisaient, depuis plusieurs années, l'objet de nombreux signalements. « Les variations de qualité sur un produit industriel sont inévitables », estime M<sup>e</sup> Stephen Duval, l'avocat de Françoise Vanmuysen. Pourtant, les autorités sanitaires n'ont jamais entrepris – ni exigé du distributeur – une étude sur la dégradation et le taux de relargage du dispositif dans le corps des femmes. »

Les analyses de Minapath étayaient la plainte contre X déposée par M<sup>me</sup> Vanmuysen, en mai. Elle vise les infractions pénales de « blessures involontaires, mise en danger d'autrui et tromperie aggravée » et est, selon le ministère public, « en cours de traitement ». Mais Bayer Healthcare n'est pas le seul à y être implicitement mis en

cause. « Outre la composition du produit, il existe aussi une chaîne de responsabilités impliquant tous les acteurs de la santé : organismes de certification, agences de régulations, gynécologues... », prévient M<sup>e</sup> Duval. « Pourquoi, dans un système de santé publique qui a objectivement les moyens d'assurer la sécurité des patients, les contrôles ont-ils été aussi défaillants ? », s'interroge sa cliente.

Pour identifier la faute civile et établir la preuve de la toxicité du produit, M<sup>me</sup> Vanmuysen a aussi assigné Bayer Healthcare, son ancienne gynécologue et l'Office national d'indemnisation des accidents médicaux en référé devant le tribunal de grande instance de Lyon. Initialement prévue le 2 juillet, l'audience de plaidoirie a été reportée au 17 septembre à la demande de Bayer. Françoise Vanmuysen réclame la nomination d'un collège d'experts composé d'un gynécologue obstétricien, d'un toxicologue et d'un neuropathologiste compétent en psychotraumatologie, et la condamnation du laboratoire dont elle considère la responsabilité « d'ores et déjà engagée » à lui verser une provision de 5 000 euros, comme à-valoir sur l'indemnisation de son préjudice.

Vingt-trois autres femmes, toutes défendues par M<sup>e</sup> Duval, ont également porté plainte contre X pour les mêmes infractions. « Et 115 autres victimes m'ont contacté », ajoute l'avocat. ■

PATRICIA JOLLY